Date de mise en ligne :

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212900773-20260415-CM26_03014-DE

Guissény
Gwiseni
Finistère
Pen-Ar-Bed
Tél / Pellg : 02 98 25 61 07

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUISSÉNY N°CM/26-03014

Date d'envoi de la convocation : 9 avril 2026

Nombre de membres en exercice = 19
Présents = 14
Votants = 17

## RÉUNION DU 15 AVRIL 2026

## Modification des tarifs – droit de place

L'an deux mille vingt-six, le quinze-avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Louis BONDU, maire.

**Étaient présents** : Marilène BACK, Violaine BODENNEC, Jean-Louis BONDU, Florian CARDINALE, Mickaël CONQ, Jean-François DELAPRE, Vannessa FLAUX, Sandrine FLOCH, Fabien GINESTE, Stéphanie GUEGUEN, Isabelle HERFELD, Gérard LE GUEN, Sylvain L'HEVEDER, Raphaël RAPIN, Jean-Marie TREHORET, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés et représentés** : Cécile LORMEAU et Michel RINNA respectivement représentée par Jean-François DELAPRÉ et Vanessa FLAUX

**Absents :** Herveline CABON, Mickaël CONQ et Laurence GUERINET

Les conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Gérard LE GUEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Madame Isabelle HERFELD, adjointe au Maire en charge de la culture, vie associative et du patrimoine, rappelle que les tarifs 2026 ont été votés lors de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2025.

L'occupation temporaire du domaine public donne lieu à la délivrance d'autorisations spécifiques et au paiement d'une redevance. Pour les droits de place sur les marchés, ainsi que pour les occupations commerciales du domaine public, il est proposé de de créer de nouveaux tarifs pour certaines occupations.

Toute occupation du domaine public, autorisée ou non, sera facturée sur la base des tarifs ci-dessous :

- Droit de place commerçants du marché : 1 € le ml par jour
- Droit de place des foodtrucks : 1 € le ml par jour.
- Animations au port du Curnic, installation de structure gonflable sur le parking du Curnic : forfait de 600 €/mois.

**DÉLIBÉRATION**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 16 voix pour.

**Article 1** : Approuve les tarifs de droit de place :

- Droit de place commerçants du marché : 1 € le ml par jour
- Droit de place des foodtrucks : 1 € le ml par jour.
- Droit de place des structures gonflables sur le parking du Curnic : forfait de 600 € /mois

**Article 2 :** D'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2026.

À Guissény, le 15 avril 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le maire,
Jean-Louis BONDU

MAIRIE DE GUISSENY 29880

Le secrétaire de séance,
Gérard LE GUEN